



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_11-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-11

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2015 relative à la programmation du Contrat de Ville 2015 ;

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_11-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Vu la délibération n°6 du 15 décembre 2024 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2016 ;

Vu la délibération n°13 du 20 mars 2017 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2017 ;

Vu la délibération n°18 du 19 mars 2018 relative à la validation des actions Contrat de Ville 2018 ;

Considérant que le Contrat de Ville 2015-2023 est terminé.

Il a fait l'objet d'une évaluation en 2022. En 2023, les contours des futurs contrats de ville ont été indiqués avec l'annonce d'une nouvelle géographie prioritaire, une contribution citoyenne et un financement pluriannuel sur des priorités resserrées. Pour la définition des périmètres, les critères d'éligibilité sont les mêmes qu'en 2014. L'Etat était chargé d'organiser une concertation citoyenne. Sur la Ville de THIERS, cette dernière s'est traduite par la diffusion d'un questionnaire notamment au travers des associations et des structures travaillant dans les quartiers et de réunions publiques.

Le futur contrat de ville Thiers Dore et Montagne couvre la période 2024-2030 et traduit la volonté de l'ensemble des acteurs du territoire de mettre en place une politique spécifique et ambitieuse sur les secteurs les plus défavorisés de la Communauté de communes.

Afin de mieux prendre en compte les réalités territoriales, ce nouveau contrat porte tout d'abord sur un « quartier prioritaire » de THIERS ayant un périmètre élargi, par rapport aux anciens Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) des MOLLES-CIZOLLES et du Centre ancien. En outre, ce nouveau contrat intègre un périmètre dit « vulnérable » que constitue le centre bourg de LA MONNERIE LE MONTEL.

Le contrat de ville 2024-2030 a pour objectif de réduire les écarts de situation entre les habitants de l'intercommunalité, grâce à des actions préventives et curatives, en réponse aux problématiques constatées lors du diagnostic participatif. Ce dernier a associé l'ensemble des composantes du territoire, élus, services des collectivités territoriales et de l'État, associations et habitants des quartiers. Les différentes étapes de la démarche ont permis de déterminer les enjeux principaux pour ces territoires et les orientations à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville.

Le présent contrat de ville s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- Améliorer l'accès aux soins pour les habitants en situation de fragilité ;
- Garantir la sécurité des habitants et un cadre de vie agréable ;
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la signature du contrat de ville 2024-2030 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 48

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 49

Pour : 49

Contre :

Abstentions : 3 E. BOUCOURT ; F. LAÏD ; F. ROUX

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_11-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_11-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024